

**Commune de VAILHAUQUES**

Membres en exercice : 23

Représentés : 7

Absents : 2

Membres présents : 14

Votants : 21

Pour : 21

**DELIBERATION**  
**16 DECEMBRE 2024**

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur AL MALLAK, Maire.

Date de la convocation : 12 décembre 2024

Secrétaire de séance : LAFFORGUE Gérard

Présents : Mesdames et Messieurs AL MALLAK Hussam, AZEMAR Vincent, BARA Kamel, CAZALS Philippe, GASTAL Nathalie, GORBATOFF Emmanuelle, LAFFORGUE Gérard, LAPORTE Anne, LOUBET Jean-Louis, MOUYSSSET Zoubida, RIGAUX Christine, RUIZ Sylvain, SAINT-PIERRE Claude, WAGNER Ban

Procurations : BERNARD Frédéric à SAINT-PIERRE Claude, GUEDDARI Ahmed à RUIZ Sylvain, LAYALLE Sophie à MOUYSSSET Zoubida, SANCHEZ Jean-François à LAPORTE Anne, SAUVAGNAC Laurent à LOUBET Jean-Louis, SERRANO Christel à AZEMAR Vincent, ZERRAD Nacera à RIGAUX Christine

Absents : OLIVE Cécile, PELAEZ Antoine

**DELIBERATION : 2024/12/16/01**

**OBJET : CRÉATION DE POSTES ET SUPPRESSION. MISE À JOUR DU TABLEAU DU PERSONNEL**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer à compter du 17/12/2024, le poste suivant :

Intitulé	Temps de travail	Nombre de poste à créer
Attaché	Temps complet	1

D'autre part, il expose à l'assemblée que suite aux différents changements de grade, de temps de travail et départs, il y a lieu de mettre à jour, le tableau des effectifs en supprimant les postes devenus sans objet. Il informe que toutes ces propositions de suppression ont été examinées en comité social territorial dans sa séance du 25/11/2024.

Grade	Tps de travail
3 postes Adjoint technique ppl 2 <sup>ème</sup> classe	Tps complet
1 poste Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	28h28
1 poste Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	19h
1 poste Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	20h
1 poste Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	32h
1 poste Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	28h
1 poste Adjoint technique	28h28
1 poste Adjoint technique	28h
1 poste Adjoint technique	20h
1 poste d'adjoint technique	18h
1 poste d'adjoint technique	17h
1 poste d'adjoint technique	13h30
3 postes d'adjoint technique	22h
2 postes d'adjoint technique	5h30
1 poste d'adjoint d'animation	32h
4 postes ATSEM Principale 2 <sup>ème</sup> classe	29h30
1 poste ATSEM Principale 2 <sup>ème</sup> classe	32h
1 poste de gardien brigadier de police	Temps complet
2 postes d'adjoints administratifs principal 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé du Maire,  
Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** la création à compter du 17/12/2024 d'un poste permanent tel que précisé ci-dessus :
- **DIT QUE** le nouveau tableau des effectifs s'établit comme suit :

Grade	Effectif crée	Effectif pourvu	Temps de travail
<b>Catégorie C</b>			
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	35h
Adjoint administratif	1	0	28H
Adjoint administratif	4	2	TC
Adjoint administratif	1	1	24h
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	25h
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	28h30
Adjoint technique	5	4	Complet
Agents de maitrise	3	2	Complet
Agents de maitrise	1	1	32h
Adjoint technique	2	2	32h
Adjoint technique	1	1	27h
Adjoint technique	1	1	21h
Adjoint technique	1	1	16h
Adjoint technique	2	2	24h
Adjoint technique	3	0	28h
Adjoint technique	1	0	15h
Adjoint technique	1	0	17h
Adjoint technique	2	1	32h
Adjoint technique	1	0	8h
Adjoint d'animation	1	0	28h
Adjoint d'animation	1	1	Complet
ATSEM Principale 1 <sup>ère</sup> classe	4	4	29h30
ATSEM principale 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	32h
ATSEM Principale 1 <sup>ère</sup> classe	3	0	32h
Gardien brigadier de police	1	0	Complet
Brigadier-chef principal	1	1	Complet
<b>Catégorie B</b>			
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	Complet
Animateur	2	1	Complet
<b>Catégorie A</b>			
Attaché	1	0	Complet

Ainsi délibéré, les jour, mois, an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Hussam AL MALLAK

Le secrétaire de séance,  
Gérard LAFFORGUE



Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision.

- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Publié sur le Site Internet de la commune :

Déposé en préfecture le :

Le Maire,

19 DEC. 2024